



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : CHALLON Thierry

1. Compte rendu de la réunion du 19 mai 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 19 mai 2026.

2. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 mai dernier au sujet de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (THLV).

Il avait été décidé de fixer le taux de la TVLH à l'identique de celui de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), cette dernière devenant caduque à partir du 1^{er} janvier 2027.

Pour instituer cette nouvelle taxe à partir du 1^{er} janvier 2027, le Conseil Municipal doit délibérer avant le 1^{er} octobre 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

3. Travaux sur le logement communal et annulation de l'audit énergétique

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 mai dernier sur l'intérêt de réaliser un audit énergétique afin d'avoir un avis éclairé sur la faisabilité et le coût réel des travaux d'isolation des murs par l'intérieur de la maison communale.

Entre-temps, Monsieur Dubiez, Conseiller en énergie partagé a étudié le dossier ; il estime que les travaux sont facilement identifiables et ne nécessitent donc pas d'audit.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de renoncer à l'audit.

Pour ce qui concerne les travaux d'isolation, des devis complémentaires ont été demandés. Ce point sera discuté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Les travaux de peinture intérieure et la réfection d'un plancher ont été confiés à l'entreprise d'insertion APRT de Fauquembergues pour un montant de 6 913.40 € TTC ; elle interviendra en novembre - décembre 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'association APRT concernant les peintures et la réfection du sol du salon pour un montant de 6 913.40€ TTC

4. Changement de porte de garage : annulation et remplacement de l'ancienne délibération

Le 19 mai le Conseil Municipal avait délibéré en faveur du remplacement de la porte du garage communal vieillissante par une porte sectionnelle et motorisée pour un montant 1 895.18€ TTC posée.

Après retour de la Déclaration préalable de travaux, il s'avère que l'Architecte des bâtiments de France a émis une restriction sur la couleur de la porte, qui doit être impérativement de la même teinte que les menuiseries de la mairie (RAL 3011).

Le coût étant différent, le Maire propose une porte de garage identique pour un montant de 2 156,35 € TTC à réaliser par le même installateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le nouveau devis d'un montant de 2 156.35€ TTC et autorise le Maire à engager les travaux.

5. Centre aéré : extension de l'aide à l'adhésion pour les petites vacances scolaires

Jusqu'en 2024, la Commune accordait une aide aux familles pour les petites vacances à hauteur de 45 € par enfant pour 5 jours de centre aéré.

En 2025, le Conseil Municipal avait limité cette aide aux vacances d'été.

Interpellé par une habitante sur la question, le Maire propose de rétablir une aide aux familles pour les centres aérés lors des petites vacances, limitée à 5 jours pour l'année, la période restant au choix des parents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

6. Questions diverses :

- **Éléments de confort : 27 logements concernés**

La Direction départementale des finances publiques (DDFIP) informe la Commune d'une potentielle démarche de mise à jour des éléments de confort des locaux d'habitation.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il donne son accord à la DDFIP afin de réaliser cette mise à jour sur son territoire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité n'est pas favorable à la démarche.

- **Projet d'achat d'un morceau de chemin avec la Commune de Saint-Omer**

Le Maire informe le Conseil qu'une emprise d'une largeur de 4 mètres a été demandée à la Commune de Saint-Omer pour réaliser un chemin piétonnier entre le Château et le Chemin Borgnon, soit environ 890 m² sur la parcelle n°000ZB3. Le but est de créer un chemin de découverte du patrimoine de la commune en vue d'obtenir le label « Village Patrimoine ».

Les négociations sont en cours pour son acquisition.

- **Rapport d'activités de la CCPL : commentaires éventuels**

Le rapport a été présenté au Conseil Municipal. Celui-ci n'a émis aucune remarque.

M. le Maire invite ses élus à participer à la consultation sur la construction du projet de territoire et à le communiquer auprès des habitants.

Wisques, le 30 juin 2026

Romuald CLABAUT

Le Maire,

